



## Procédure de proximité report d'audience

Par **DANIEL51**, le **03/07/2013** à **16:53**

Bonjour, J'ai saisi le tribunal de proximité pour non restitution de dépôt de garantie. L'audience a été reportée déjà deux fois car l'avocat de la partie adverse m'avait envoyé ses conclusions la veille dans la soirée

Demain je repasse pour une troisième fois et il ne m'a toujours pas envoyé ses conclusions. J'ai envoyé les miennes il y a 15 jours, je crois qu'il s'amuse à me faire revenir (500 KM aller-retour)

La dernière fois j'ai demandé à ce que l'audience ait lieu et que ses pièces soient écartées mais le juge a opté pour un nouveau renvoi. Il peut me faire revenir combien de fois si l'avocat s'obstine à ne pas communiquer les nouvelles pièces à temps.  
merci à vous de votre réponse